

# LA RÉPUBLIQUE DE L'ABSTENTION

Dorian Dreuil

08/07/2021

**Les taux d'abstention record lors des élections régionales et départementales interrogent. Les électeurs semblent plongés dans une démobilisation révélatrice de certaines failles de notre système démocratique. Cette note en propose une reconfiguration autour de modalités de vote simplifiées et d'institutions plus proches des citoyens, contribuant à un éloignement du risque d'un véritable séparatisme civique.**

Les derniers rendez-vous électoraux avant la grand-messe politique de l'élection présidentielle viennent de se terminer. Sans surprise, c'est l'abstention qui reste le premier parti du pays selon la formule consacrée. C'est d'ailleurs l'enseignement majeur de ces élections, une abstention historique (hors référendum) et jamais vue sous la V<sup>e</sup> République. Moins d'un électeur sur trois s'est déplacé pour aller voter lors du premier tour des élections régionales et départementales le dimanche 20 juin 2021. Les jeunes ont particulièrement délaissé l'isoloir lors du premier tour, 90 % des 18-24 ans n'étant pas allés voter. Séisme politique et médiatique, l'abstention est devenue le sujet majeur de discussion entre les deux tours et à l'issue des élections. Impossible de ne pas échapper à un débat, une tribune, des enquêtes et des chiffres. Ces taux de participation faibles laissent à penser que notre démocratie malade bascule peu à peu dans une République de l'abstention.

« La démocratie, c'est ce qu'il reste de la république quand la lumière s'éteint », disait le philosophe Régis Debray.<sup>1</sup> Que reste-t-il de la démocratie quand les électeurs désertent les urnes ? Notre démocratie est-elle à bout de souffle ? Si l'on en croit les chiffres de la participation électorale, nous avons de grandes chances de le penser. Les résultats des élections régionales et départementales tiennent lieu de record.

L'abstention est devenue un candidat comme un autre, sauf qu'il gagne à tous les coups. Plus on s'approche de l'élection, plus on en parle, plus on s'indigne, mais moins elle ne cesse de progresser. L'abstention est devenue un triste marronnier auquel nous nous sommes habitués. Dès le vendredi soir précédant un scrutin, les communications officielles s'interrompent. Reste alors à commenter les images des candidats qui sortent de l'isoloir, mais ne peuvent plus parler. Ainsi est le rythme d'un dimanche électoral. Une première estimation de participation tombe à midi, la seconde à

17 heures. Entre-temps, on compare les chiffres et on constate la démobilisation croissante des électeurs.

C'est vrai pour toutes les élections, mais les scrutins qui viennent de s'achever montrent une accélération du désenchantement du bulletin de vote au risque d'un séparatisme civique de grande ampleur. Un phénomène qui ne s'explique ni par la météo, ni par le contexte sanitaire, mais par une fracture profonde, ancienne, aux visages multiples. La République de l'abstention n'est pourtant pas une fatalité, à condition de retrouver le chemin du progrès démocratique.

## **La longue marche vers la démobilisation électorale**

### **Le tournant abstentionniste**

Si le phénomène a été mis en lumière lors des deux derniers scrutins de juin et bat de nouveaux records, l'abstention n'en est pas moins un phénomène ancien. Les chiffres du 20 et 27 juin 2021 ne sont que l'apogée d'un délitement successif que l'on observe depuis les années 1980-1990. Dans une enquête sociologique remarquable de 2007, Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen alertaient déjà sur le risque pour la France de basculer dans une « démocratie de l'abstention <sup>2</sup> ».

Durant près d'un siècle, les élections qui ont suivi l'instauration du suffrage universel ont connu des taux d'abstention stables, contenus autour de 20 % des inscrits. Le chiffre s'est depuis inversé et le taux d'abstention est, par endroits, devenu celui de la participation d'antan. Ce fut le cas lors des élections législatives de 2017 pour lesquelles près de 56,83 % des électeurs ne se sont pas rendus aux urnes pour le premier tour. Soit 5 points de plus que lors du premier tour qui venait de ravir le record du taux d'abstentionnistes le plus élevé pour des élections législatives sous la V<sup>e</sup> République.

Le tournant abstentionniste débute à partir de la seconde moitié des années 1980. Depuis le scrutin de 1986 (d'un type particulier puisqu'à ce jour le seul à la proportionnelle à un tour), l'abstention ne cessa de croître pour les élections législatives. Depuis, aucune élection n'échappe à la tendance. Pour les élections législatives, l'abstention passe de 30,8 % en 1993 à 32 % en 1997 puis de 35,6 % en 2002 à 39,6 % en 2007. Le bond le plus spectaculaire s'effectue entre 2012 et 2017 : de 42,8 % à 51,3 %. De tous les scrutins, seule l'élection présidentielle semble résister, bien que le record vécu lors des dernières régionales et départementales ne soit pas de nature à rassurer.

### **Les désenchantements successifs**

Les origines de cette démobilisation électorale sont multiples, il existe des abstentions plus qu'une

abstention. Il y a, bien sûr, la question de l'offre politique et de l'architecture institutionnelle, du politique et de la politique. Les électeurs se désengagent autant que monte la méfiance vis-à-vis du politique et « des politiques » sur fond de « tous pourris ». Depuis les années 1980-1990, le politique ne « change plus la vie », ne propose plus de vision de société suffisamment claire pour entraîner de large adhésion populaire. La désertion de l'isoloir s'explique aussi dans la méfiance de la politique, d'un système électoral et d'institutions dont la représentativité et l'inclusion sont questionnées.

Au-delà de ces facteurs de désengagement, deux catégories de la population sont mises en lumière par les sociologues de l'abstention : les classes populaires et les jeunes<sup>3</sup>. Dans l'isoloir, les fractures du vote sont le reflet des fractures sociétales. L'analyse des comportements électoraux est le miroir du fossé qui se creuse au sein des catégories socioprofessionnelles. Les jeunes, tout d'abord, qui, malgré l'inscription d'office sur les listes électorales (sous réserve d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen à partir de seize ans), sont en moyenne deux fois moins inscrits que les seniors. Sont-ils pour autant dépolitisés ? Loin de là, leur engagement pour des causes plus que pour des organisations partisans s'est aussi déporté vers de nouvelles formes de mobilisation en dehors des agoras politiques traditionnelles, un phénomène générationnel dont le slacktivisme<sup>4</sup> est le nom. Vient ensuite le niveau d'études, plus on est diplômé plus on vote et, à l'inverse, on observe un décrochage plus fort chez les personnes moins diplômées. Du niveau de diplôme et de la qualité de la vie sociale dépendent beaucoup de la légitimité ressentie pour participer à la vie de la Cité.

Si l'abstention se définit par le fait qu'un citoyen inscrit sur les listes électorales ne va pas voter, le phénomène est en réalité un arbre qui cache la forêt bien plus pernicieuse de ceux qui sont d'ores et déjà exclus du vote avant même que celui-ci ait lieu : les invisibles du suffrage. Nous partageons à cet égard une drôle de spécificité avec les États-Unis, le droit de vote ne suffit pas si on ne vote pas au bon endroit.

## Les invisibles du suffrage

D'après l'Insee<sup>5</sup>, le corps électoral se compose de 47,9 millions de personnes inscrites sur les listes électorales, soit près de 2830000 électeurs supplémentaires par rapport à la dernière enquête de février 2020, une progression toutefois deux fois plus faible qu'entre le scrutin européen de 2019 et les élections municipales de 2020, note l'Insee.

En sociologie électorale, sont mal-inscrits ceux qui ne résident pas dans la même commune que celle de la dernière inscription électorale. Un enjeu qui concerne souvent les étudiants qui quittent

leur foyer familial pour étudier dans une autre ville ou des cadres qui déménagent dans l'année d'une élection. Malgré la facilitation des procédures de procuration par le numérique, beaucoup voient dans le déplacement dans le bon bureau de vote un coût trop fort par rapport à l'enjeu du vote. D'autres ne sont tout simplement pas conscients du lieu d'inscription et découvrent le dimanche du vote leur erreur, qui est alors irréparable. D'après un rapport parlementaire de 2014<sup>6</sup>, la République de l'abstention compte parmi ses enfants entre 6,5 et 7 millions de mal-inscrits alors que nous sommes un des derniers pays d'Europe à ne pas proposer d'inscription automatique en cas de déclaration de changement de domicile. S'ajoutent à ceux-là entre 3 et 4 millions de non-inscrits qui n'ont pas rempli les procédures du fait des lourdeurs bureaucratiques ou de la méconnaissance des dates à respecter et qui passent ainsi sous le radar du corps électoral.

Suivant les études et enquêtes, ce sont entre 10 et 11 millions de citoyens qui ne peuvent pas voter, de quoi largement changer la sociologie du corps électoral et mécaniquement le taux de participation. Aux États-Unis, qui partagent avec nous des enjeux similaires de non-inscription, de nombreuses initiatives civiques et citoyennes émergent pour accompagner l'inscription sur les listes, ciblant en particulier, le plus souvent, les citoyens issus des minorités ou des classes populaires. Parmi ces campagnes dites *Get On To Vote*, la plus spectaculaire est sûrement celle de Stacey Abrams, activiste dans la défense des droits civiques et des minorités. Grâce à ses deux initiatives citoyennes (le [New Georgia Project](#) en 2013 et [Fair Fight](#) en 2018), l'avocate démocrate a permis l'inscription de plus d'un million de Géorgiens supplémentaires pour voter. Ce qui a eu pour conséquence directe de faire basculer la Géorgie dans le camp démocrate alors que ses grands électeurs étaient dévolus aux républicains depuis le président Clinton. En France, une initiative comparable remonte à l'élection présidentielle de 2012 quand trois Français – Guillaume Liegey, Arthur Muller et Vincent Pons – ont fait traverser les techniques de mobilisation électorale américaines, et notamment remis au goût des campagnes le porte-à-porte, au service de la candidature de François Hollande. Forts de cette campagne inédite et décisive, les « trois Bostoniens » ont surtout montré l'importance de la proximité et la nécessité de ramener la démocratie aux portes des citoyens<sup>7</sup> Ils préconisaient, entre autres, l'inscription automatique et généralisée sur les listes à partir des données de recensement connues ou, à défaut, de reculer la date limite d'inscription sur les listes. Cette dernière proposition s'est traduite dans la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 en décalant la date limite d'inscription sur les listes du 31 décembre de l'année précédente au sixième vendredi précédant ce scrutin, soit trente-sept jours avant le jour du vote. Cette disposition devrait être de nature à renforcer l'inscription en vue de l'élection présidentielle à condition que les partis, mouvements politiques et organisations de la société civile prennent leur part dans la médiatisation de cet enjeu.

## Une démocratie plus ouverte et inclusive

### Encourager l'inscription sur les listes électorales

Si les recommandations de Guillaume Liegey, Arthur Muller et Vincent Pons sont toujours d'actualité huit ans après la parution de leur ouvrage, la société civile organisée peut reprendre la main sur l'accompagnement de l'inscription sur les listes électorales. Une étude de Cécile Braconnier, Jean-Yves Dormagen et Vincent Pons démontre que lorsqu'une visite est organisée à domicile pour accompagner à l'inscription sur les listes électorales, le nombre d'inscrits augmente en moyenne de 3 %<sup>8</sup>. Souvent, les campagnes d'inscription sur les listes menées par les partis politiques arrivent trop tard et elles sont toujours trop proches des scrutins électoraux. Il manque à la France une initiative citoyenne dans la lignée de Stacey Abrams menée de manière indépendante pour pallier la défiance croissante envers les partis politiques et les institutions. Aussi, les enquêtes de terrain mettent en évidence que le simple débat autour de la sensibilisation et la médiatisation de cet enjeu suffisent à avoir un impact significatif.

Traditionnellement, c'est aux partis politiques d'aller à la rencontre de leurs potentiels électeurs et de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales. Ces grandes campagnes d'inscription, comme celle de François Hollande en 2012, perdent de plus en plus de terrain au gré du manque de militants dans les partis qui n'arrivent à mobiliser uniquement en période de campagne électorale. C'est pourtant précisément entre les campagnes électorales que ces actions sont pertinentes pour créer de la proximité avec les électeurs sans en attendre le retour dans l'urne le week-end suivant.

### S'inspirer des innovations démocratiques

L'abstention n'est pas plus circonstancielle chez nous qu'ailleurs. On ne saurait uniquement lier les faibles taux de participation des dernières élections municipales, régionales ou départementales au contexte sanitaire. C'est pratique, mais c'est en partie faux. Au temps de la Covid-19, si près de 58 pays ou territoires ont eu recours au report de leurs élections, d'autres ont fait la démonstration que la démocratie ne se confine pas.

Ce fut le cas d'Israël pour les élections législatives ou encore des États-Unis qui, au plus fort de la crise, a maintenu ses élections présidentielles. Plus proche de chez nous, on a voté au Portugal ou aux Pays-Bas. Quelques données récentes de participation électorale en Europe montrent que la participation n'est pas toujours fortement dégradée quand les conditions sanitaires sont réunies pour sécuriser un scrutin.

Au Portugal, si on observe une baisse de 9,4 % contre 2,5 % aux Pays-Bas, les élections de l'Assemblée de la Communauté de Madrid de 2021 ont battu un record de participation vieux de dix ans : 69,2 % (2021) contre 65,5 % (2011).

Certaines démocraties rivalisent d'innovation pour faciliter le vote. Israël a ainsi créé des urnes spécifiques pour les patients en unités Covid-19 dans les hôpitaux, permettant à 40000 électeurs en quarantaine de participer aux élections législatives de mars 2021. Les Pays-Bas, pour les élections législatives de mars 2021, ont aussi ajusté les modalités d'organisation du vote au moment même où les restrictions sanitaires étaient les plus fortes. Habituellement ouvert sur une journée, le scrutin s'est étalé sur trois jours en réservant le premier jour aux personnes vulnérables.

En France, la loi électorale impose le silence des candidats dès le vendredi soir minuit précédant le jour du scrutin. Nous pourrions sans encombre imaginer le rallongement de la durée du bureau de vote, qui ouvrirait dès le samedi. En temps d'épisode sanitaire, cela permettrait de mieux gérer les flux présents dans un bureau de vote et d'espacer la venue des électeurs en les répartissant sur deux journées. Mais à l'approche du retour des jours heureux et des dimanches ensoleillés, la possibilité de voter un samedi ne présente que des intérêts. D'autant plus que le mois de mai n'est pas le plus adapté pour des rendez-vous électoraux, comme c'est souvent le cas de l'élection présidentielle ou des élections législatives. Retour du beau temps, jours fériés et week-ends de trois jours, avril-mai est probablement la pire période pour appeler aux urnes. Le choix de calendrier est d'autant plus aberrant qu'il n'est motivé que par un hasard historique, lié au décès du président Pompidou le 2 avril 1974, entraînant des élections anticipées entre vingt et trente-cinq jours suivant le décès.

## **Le vote par correspondance**

Pour celles et ceux qui sont nés dans les années 1970, le bulletin est la seule solution pour voter. Aujourd'hui, il n'en demeure plus aucune exception puisque 2017 a vu disparaître le vote par correspondance électronique pour l'élection de députés par les Français établis hors de France, en raison des risques encourus de cyberattaques. L'exemple des États-Unis est aussi venu alimenter les opportunités du mode de vote à distance. Le scrutin nord-américain, particulièrement suivi en 2020, d'ailleurs la plus vieille démocratie du monde, a démontré qu'il était possible d'appeler plus de 71 millions de citoyens à voter par anticipation, dont 48 millions par correspondance. Le vote par correspondance peut être une solution intéressante s'il est envisagé comme complémentaire et non comme un substitut.

Le vote par correspondance, qui consiste à transmettre un bulletin par courrier ordinaire et donc à

voter en distanciel sans être présent dans l'isoloir le jour du vote, est une solution. Outre l'exemple des États-Unis, où le vote par correspondance a connu un regain d'intérêt pour respecter les mesures sanitaires, ce fut aussi le cas ailleurs dans le monde, notamment *via* un scrutin par anticipation en Corée du Sud ou la systématisation du vote par correspondance en Suisse. En Allemagne, ce sont près de 28,6 % des votes qui ont été exprimés par voie postale lors des élections fédérales de 2017.

La France ne s'est pas toujours méfiée du vote par voie postale, instauré en 1946 avant de disparaître dans le milieu des années 1970, principalement pour limiter les risques de fraudes. Depuis 1975, des évolutions technologiques permettent de corriger les suspicions de fraudes qui existaient il y a quarante-cinq ans. Aux États-Unis et plus particulièrement dans l'État de l'Oregon, il existe une application en ligne, *Where's My Ballot ?*, qui permet de tracer et suivre un bulletin de vote en temps réel, permettant de fait d'assurer la sincérité d'un scrutin, notion clé de la validation d'une opération électorale.

Le bulletin électronique est la deuxième opportunité de vote par correspondance. Habituellement utilisé lors des élections présidentielles et législatives pour les Français établis hors de France, le vote électronique a dû être abandonné en 2017 du fait du risque de piratage et de tentatives d'ingérence de puissances étrangères. Il est certain que la numérisation complète d'un processus de vote implique forcément un risque et, de fait, fait naître le doute autour de la sincérité d'un scrutin ou bien de l'influence du système démocratique par une puissance étrangère. Mais notre démocratie doit être en capacité de mettre les moyens financiers et humains pour permettre au numérique de renforcer la démocratie.

Penser aux outils de la démocratie, rénover les modalités de vote et encourager l'inscription sur les listes électorales sont nécessaires mais non exhaustif.

## **Le progrès démocratique**

### **Abaisser la majorité électorale**

L'instauration du suffrage universel s'est historiquement accompagnée d'un abaissement continu de la majorité électorale : fixée à vingt-cinq ans en 1791, à vingt-et-un an en 1792, puis à trente ans en 1814 et à nouveau à vingt-cinq ans en 1830. Il a fallu attendre 1848 pour que la majorité électorale soit fixée à vingt-et-un an, puis 1974 pour qu'elle s'établisse à dix-huit ans. Un des enjeux de renouvellement du corps électoral et de la lutte contre l'abstention de la jeunesse est l'abaissement du droit de vote à seize ans. Depuis 2002, l'idée s'est diffusée dans de nombreux programmes

électorales. Au-delà des postures politiques de campagnes, de nombreux travaux de sciences sociales sur la socialisation politique nous enseignent que plus on vote tôt, plus on a de chances de voter durablement<sup>9</sup>. Les expériences de pays voisins sont, sur cet enjeu, riches d'enseignements et montrent que, quand cela est possible, les jeunes de seize et dix-sept ans sont plus nombreux à voter que les nouveaux électeurs plus âgés, notamment ceux appartenant à la tranche des 18-24 ans. Du Brésil à l'Écosse en passant par Cuba ou l'Autriche, plus d'une dizaine d'États ou territoires ont ouvert le droit de vote à seize ans, à certaines conditions ou non, à l'échelle locale ou nationale. L'exemple de l'Écosse est particulièrement intéressant : près de 80 % des électeurs de seize et dix-sept ans se sont mobilisés dans les urnes lors du référendum de 2014.

Si la démocratie se renforce toujours de nouveaux droits civiques, l'abaissement de la majorité électorale ne peut trouver sa pleine efficacité que si nous permettons aux plus jeunes d'assister à des cours d'éducation civique qui leur permettent de construire une réflexion politique libre et éclairée.

## Les philosophes de demain

Démocratiser la démocratie et donner goût à la citoyenneté ne peut jamais mieux se faire qu'entre seize et dix-huit ans, mission essentielle de l'Éducation nationale et une ambition pour les citoyens de demain. Ces créneaux de cours existent déjà avec l'enseignement moral et civique (EMC). Cet espace peut et doit devenir celui du débat d'idées, de la construction d'esprits critiques, d'une introduction à la philosophie politique. C'est ici que doivent être lus Platon et Aristote, c'est là que l'histoire des idées politiques doit être étudiée. Le fonctionnement de la République et de ses institutions doit être un acquis. L'école, ce temple de la transmission et de l'enseignement, doit permettre à chacun de ses élèves de devenir les philosophes rois de demain.

Pour John Dewey, philosophe américain, l'école est l'élément central dans une « démocratie ancrée dans l'expérience collective<sup>10</sup> » et l'apprentissage de la démocratie est une affaire d'expérimentation individuelle. L'éducation civique et morale doit permettre à chacun de devenir le philosophe roi, celui qui pense et participe à la vie de la Cité. Il serait vain d'imaginer ouvrir ce droit sans s'assurer d'une bonne connaissance de la vie de la Cité, comme il le serait tout autant de sensibiliser une génération à un droit qu'elle ne saurait pouvoir exercer. La démocratie n'est pas innée, elle est affaire de pédagogie et d'expérience, car « la véritable éducation consiste à pousser les gens à penser par eux-mêmes<sup>11</sup> ».



## Une démocratie du quotidien au plus près des citoyens

Intéresser à nouveau les citoyens aux opérations de vote passe également par ramener la démocratie dans leur quotidien. Cela peut paraître paradoxal, mais seule une démocratie du quotidien pourra rendre aux citoyens la confiance nécessaire dans les institutions pour les représenter. Souvent présentée en opposition, la démocratie délibérative ou participative n'est pas incompatible avec la démocratie électorale. Au contraire, il ne s'agit plus de dire aux citoyens électeurs que la vie de la Cité se résume à se rendre aux urnes tous les six ou cinq ans, mais de les associer au quotidien. La participation citoyenne contemporaine est une innovation démocratique venue d'outre-Atlantique, de la ville brésilienne de Porto Alegre, qui a été l'une des premières à mettre en place un budget participatif en 1989. Depuis, la théorie délibérative de la démocratie ne cesse de croître à toutes les échelles<sup>12</sup>, locales comme lors des budgets participatifs, nationale comme lors de la Convention citoyenne pour le climat. Si gouverner, c'est aussi délibérer, l'enjeu n'est pas récent. Pour les deux grands théoriciens des idées politiques Jürgen Habermas et John Rawls<sup>13</sup>, la décision politique n'est légitime que si elle résulte d'une délibération publique entre les citoyens. Une plus grande place à la démocratie participative, chère à John Rawls et à Jürgen Habermas, ne peut que nourrir et renforcer la démocratie représentative. Elle est même de nature à éviter son crépuscule et reconnecter les citoyens de la vie politique. C'est aussi faire confiance à l'expertise citoyenne, au savoir profane, et réduire le fossé entre ceux qui sont considérés comme des professionnels du monde politique et ceux qui ne voient pas dans leurs vies les effets de politiques publiques.

Ces propositions, non exhaustives, ne sont pas de nature à inverser les courbes de la participation. Du moins pas à elles seules car elles ne règlent pas l'enjeu de la confiance avec le personnel politique et les institutions. Elles sont pour autant un préalable indispensable pour retrouver le chemin du progrès démocratique et ainsi éviter le risque d'un séparatisme civique. Il faut, comme première pierre, poser celles des modalités de vote et celles de la place des citoyens dans les institutions.

L'élection présidentielle à venir signera-t-elle la remobilisation générale ? Ou bien le chant du cygne de la République de l'abstention ? Il reste encore quelques mois pour agiter la fabrique des idées pour un renouveau démocratique.

1. Régis Debray, « Êtes-vous démocrate ou républicain ? », *Le Nouvel Observateur*, n° 1308, 30 octobre 1989.
2. Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, *La Démocratie de l'abstention, aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.
3. Céline Braconnier, Baptiste Coulmont et Jean-Yves Dormagen, « Toujours pas de chrysanthèmes pour les variables lourdes de la participation électorale. Chute de la participation et augmentation des inégalités électorales au printemps

- 2017 », *Revue française de science politique*, vol. 67, n°6, 2017, pp. 1023-1040.
4. Charlène Dupé, « Le "slacktivisme", ce concept qui pourrait relancer la participation des jeunes aux élections », *The Huffington Post*, 3 juin 2021.
  5. « 47,9 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales françaises en mai 2021 », *Insee focus n°241*, 9 juin 2021.
  6. Rapport d'information sur les modalités d'inscription sur les listes électorales, n°2473, *Assemblée nationale*, 17 décembre 2014.
  7. Guillaume Liegey, Arthur Muller et Vincent Pons, *Porte-à-porte. Reconquérir la démocratie sur le terrain*, Paris, Calmann-Lévy, 2013, p. 263..
  8. Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen et Vincent Pons, « Voter Registration Costs and Disenfranchisement : Experimental Evidence from France », *American Political Science Review*, Cambridge University Press, vol. 111, n°3, 2017, pp. 584-604.
  9. Céline Braconnier et Nonna Mayer (dir.), *Les Inaudibles. Sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
  10. Emmanuelle Rozier, « John Dewey, une pédagogie de l'expérience », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, Eres, vol. 80-81, 2010, pp. 23-30.
  11. Noam Chomsky, *Comprendre le pouvoir*, vol. 1, Bruxelles, Aden Éditions, 2005.
  12. Loïc Blondiaux et Bernard Manin, *Le Tournant délibératif de la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.
  13. Stéphane Courtois, « Droit et démocratie chez John Rawls et Jürgen Habermas : fondationnalisme des droits ou démocratie délibérative ? », *Politique et Sociétés*, vol. 22, n°2, 2003, pp. 103-124.